

Les policiers doivent observer la loi Right to Know Act (Loi sur le droit d'être informé[e]) Apprenez-en plus à l'adresse nyc.gov/rttka



NYC Civilian Complaint Review Board
(Conseil des examens des plaintes des civils de la ville de New York)
100 Church St., 10th Fl., New York, NY 10007
nyc.gov/ccrb
1-800-341-2272



@ccrb_nyc

4 points sur la loi Right to Know Act (Loi sur le droit d'être informé[e])

Les changements dans les lois locales peuvent affecter vos interactions avec les policiers du New York City Police Department (NYPD). À partir du **19 octobre 2018**, lors de certaines palpations, fouilles, perquisitions, opérations du contrôle routière, et autres interactions, **les policiers doivent**:

- ✓ S'identifier en fournissant leur nom et d'autres informations telles que leur rang, chef, et numéro de badge.
- ✓ Vous expliquer l'objectif de l'interaction, à part dans quelques rares exceptions.
- ✓ Vous informer de votre droit de dire « non » lorsque votre consentement est demandé pour une fouille corporelle, fouille dans les effets personnels, fouille du véhicule, ou une perquisition, et.
- ✓ Vous offrir une carte de visite contenant des informations sur le policier et expliquant de quelle façon vous pouvez commenter ou vous plaindre sur l'interaction avec le NYPD. Les civils peuvent demander cette carte de visite lors de chaque interaction.

Si vous pensez que votre interaction avec un policier du NYPD ne correspond pas à ces lignes directrices, déposez une plainte auprès du NYC Civilian Complaint Review Board (Conseil des examens des plaintes des civils de la ville de New York):

nyc.gov/ccrbcomplaint

1-800-341-2272